

SEBA SUD OUEST

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 34 BIS CHEMIN DU CHAPITRE

31100 TOULOUSE

378 522 361 RCS TOULOUSE

ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 22 DECEMBRE 2025

Les Soussignés :

- | | |
|---|-------------|
| - La société MF CONSEIL propriétaire de HUIT CENTS actions, ci..... | 800 actions |
| - Monsieur Pierre CHAPUIS propriétaire de CINQUANTE actions, ci | 50 actions |
| - Monsieur Romain VALES propriétaire de CINQUANTE actions, ci | 50 actions |
| - Monsieur Emmanuel JEAN propriétaire de CINQUANTE actions, ci..... | 50 actions |
| - Monsieur Stéphane FABRE propriétaire de CINQUANTE actions, ci..... | 50 actions |

Soit 5 associés présents ou représentés, détenant ensemble 1.000 actions, auxquelles sont attachés 1.000 voix soit la totalité des actions émises par la Société,

Seuls associés de la Société désignée en tête des présentes,

Ont pris, conformément aux dispositions des statuts de la Société, les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 3 des statuts – Dénomination ;
- Modification générale des Statuts ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION – Modification de l'article 3 des statuts - Dénomination

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts, relatif à la dénomination de la société, afin de la remplacer par la dénomination **2AU, Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme**, et rajouter le sigle 2AU.

En conséquence, à compter de ce jour, l'article 3 est modifié manière suivante :

*« La société a pour dénomination sociale : 2AU, Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
Son sigle est : 2AU*

Sur tous actes ou sur tous documents émanant de la société et destinés aux tiers, il sera indiqué la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société par actions simplifiée » ou des initiales (SAS) et de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.»

Le reste de l'article demeure inchangé

DEUXIEME DECISION – Modification générale des Statuts

Les associés, après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés joint au présent acte unanime, décident de l'adopter article par article, puis dans son ensemble.

TROISIEME DECISION – Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Les associés décident à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes et notamment au Cabinet Morlanne Vigouroux – 8 Impasse Bonnet – 31500 TOULOUSE, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte sous seing privé, établi sur 2 pages, signatures incluses, et constatant les décisions unanimes des associés a été signé par tous les associés de la Société et sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société. Un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Le présent acte sous seing privé est signé sous forme électronique résultant de l'usage d'un procédé fiable de signature électronique garantissant l'identification des signataires, l'intégrité du document signé, le lien entre les signataires et le document ainsi que le consentement des signataires quant au contenu du document.

_____ La société MF CONSEIL Représentée par Madame Marie UNAL DE CAPDENAC	_____ Monsieur Pierre CHAPUIS
_____ Monsieur Romain VALES	_____ Monsieur Emmanuel JEAN
_____ Monsieur Stéphane FABRE	_____ Madame Marie UNAL DE CAPDENAC Présidente